
**Comité préparatoire
de la Conférence des Parties
chargée d'examiner le Traité
sur la non-prolifération
des armes nucléaires en 2020**

Distr. générale
15 mai 2019
Français
Original : anglais

Troisième session

New York, 29 avril-10 mai 2019

Compte rendu analytique (partiel)* de la 7^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 2 mai 2019, à 10 heure

Président : M. Syed Hussin (Malaisie)

Sommaire

Organisation de la Conférence d'examen de 2020 (*suite*)

b) Projet de règlement intérieur

* Il n'est pas établi de compte rendu pour le reste de la séance.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).



La séance est ouverte à 10 h 10.

Organisation de la Conférence d'examen de 2020
(suite)

1. **Le Président** appelle l'attention sur le projet de décision relatif à la répartition des points entre les grandes commissions de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020 qui figure dans le document paru sous la cote [NPT/CONF.2020/PC.III/CRP.3](#). Il croit comprendre qu'il existe un consensus sur la répartition des points entre les grandes commissions. Aucune objection n'ayant été formulée, le Président considère que le Comité souhaite adopter le projet de décision.

2. *Il en est ainsi décidé.*

3. **M. Wood** (États-Unis d'Amérique) dit qu'il souhaiterait savoir comment le Président compte procéder à la nomination du (de la) Président(e) désigné(e) de la Conférence d'examen de 2020.

4. **Le Président** dit que des consultations sont actuellement menées sur la question avec les délégations et les groupes et qu'il tiendra le Comité informé des résultats de celles-ci. Il demande à toutes les délégations de ne ménager aucun effort pour trouver un consensus sur cette question d'importance afin de permettre au Comité de se prononcer là-dessus au cours de la présente séance.

b) Projet de règlement intérieur
([NPT/CONF.2020/PC.III/CRP.2](#))

5. **Le Président** appelle l'attention sur le projet de règlement intérieur de la Conférence d'examen de 2020 qui figure dans le document paru sous la cote [NPT/CONF.2020/PC.III/CRP.2](#). Il croit comprendre que les membres du Comité sont unanimement d'accord que l'on suive le même règlement intérieur que celui utilisé lors de la Conférence d'examen de 2015, en mettant à jour, comme il est d'usage, l'annexe à la règle 12 relative au barème de répartition des coûts. Aucune objection n'ayant été formulée, il considère que le Comité souhaite adopter le projet de règlement intérieur.

6. *Il en est ainsi décidé.*

Le débat faisant l'objet du présent compte rendu analytique est clos à 10 h 15.